

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Bordeaux soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L123-19 du code de l'environnement la demande de permis d'aménager PA 033 063 26 0 0004, ayant fait l'objet d'une étude d'impact actualisée, relative à :

L'aménagement de 11 lots sur un tènement foncier d'environ 54 000 m² (pour une surface de plancher d'environ 52 000 m²) et la création de voies 8001 cours Charles Bricaud à Bordeaux (parcelles TV2p, TV3 et TV4p)

Ce projet s'inscrit dans la reconversion d'un site au cœur du quartier de « La Jallère ». Le territoire de La Jallère est situé au nord de Bordeaux au sein du vaste secteur de Bordeaux Lac.

Le permis d'aménager consiste en l'aménagement de 11 lots qui comprendront à terme, des logements, des locaux d'activités et commerciaux ainsi qu'un parc de stationnement dédiés aux différents lots. Le projet prévoit également la création de voies de desserte et d'espaces paysagers.

Ce projet ayant donné lieu à une étude d'impact actualisée, il fait l'objet de la procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment la demande de permis d'aménager précitée, l'étude d'impact actualisée, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis.

Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, les décisions pouvant être adoptées sont la délivrance (avec éventuellement des réserves) ou le refus du permis d'aménager. L'autorité compétente pour statuer est Monsieur le Maire de Bordeaux.

La participation du public se déroulera par voie électronique, à partir de la page internet [Bordeaux Participation](#) dédiée à cet effet pendant une période de 31 jours consécutifs du :

16 SEPTEMBRE 2026 au 16 OCTOBRE 2026 INCLUS

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier du projet et consigner ses observations à partir de la page internet [Bordeaux Participation](#) dédiée à cet effet.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de
SARL PROMOBAT, 20 AVENUE DE CANTERANNE, 33 600 Pessac.
Monsieur Mathieu Capdeville – 06.30.43.72.30 – mathieu.capdeville@pichet.com

Des informations sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être obtenues auprès du Service Droit des Sols du Pôle Territorial Bordeaux (droitdessolsbordeaux@bordeaux-metropole.fr).

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront tenus à la disposition du public sur la page internet [Bordeaux Participation](#) pendant une durée de 3 mois.